



McGill

Dialogue McGill
Mieux communiquer pour mieux soigner

PROJET DE FORMATION ET DE MAINTIEN EN POSTE DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

PROGRAMME DE BOURSES DE LEADERSHIP COMMUNAUTAIRE EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Bourse sous leadership communautaire, assortie d'une obligation de service et destinée aux étudiants du Québec se préparant à une carrière en santé et services sociaux

ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

GUIDE DE DEMANDE DE BOURSE

Santé Canada a contribué financièrement au
Programme de bourses de leadership communautaire en santé et services sociaux

TABLE DES MATIÈRES

Renseignements généraux	3-8
Coordonnées des personnes-ressources pour le Programme de bourses	9
Liste des régions du Québec visées par le Programme	9
Liste des municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) non visées par le Programme	10
Liste de référence des niveaux d'études et des programmes d'études en santé et service sociaux reconnus par le gouvernement	11-12
Répertoire des réseaux communautaires participants	13-15
Étudiant	
- Liste de responsabilités et liste de vérification des documents	16-17
Personne de référence pour l'étudiant	
- Liste de responsabilités et liste de vérification des documents	17-18
Réseau communautaire	
- Liste de responsabilités et liste de vérification des documents	18-20
Dialogue McGill	
- Liste de responsabilités	20-21

English version available at:

www.mcgill.ca/dialoguemcgill/forms/bursary-program-forms

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

DATES IMPORTANTES POUR LES DEMANDES DE BOURSE DE CATÉGORIE 1 ET DE CATÉGORIE 2				
Année scolaire	Publication de l'appel de demandes dans le cadre du Programme de bourses	Date limite pour la soumission par les étudiants des formulaires de demande aux réseaux communautaires	Date limite pour la soumission par les réseaux communautaires des formulaires de demande à Dialogue McGill	Décisions rendues par Dialogue McGill
2020-2021	Le 10 avril 2020	Le 19 mai 2020	Le 5 juin 2020	Le 23 juin 2020

PROGRAMME DE BOURSES DE LEADERSHIP COMMUNAUTAIRE EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX¹

OBJECTIF

Le Programme de bourses de leadership communautaire en santé et services sociaux vise à répondre aux priorités en matière d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise dans les régions visées par le Programme². Les bourses se veulent un soutien aux étudiants qui poursuivent des études dans le domaine de la santé et des services sociaux et qui s'engagent à travailler dans leur région après la fin de leurs études. Le Programme de bourses fait partie du Programme de maintien en poste dont la description se trouve sur le site web de [Dialogue McGill](#).

DESCRIPTION

Créées par le Projet de formation et de maintien en poste des professionnels de la santé de McGill³, ces bourses ont pour but de fournir un soutien financier aux étudiants en provenance des régions du Québec visées par le Programme, possédant une connaissance appropriée du français et de l'anglais et qui poursuivent des études à temps plein dans le domaine de la santé et des services sociaux dans une maison d'enseignement reconnue par le gouvernement. https://prod.mels.gouv.qc.ca/afepl01/html/dai_20042005_liste_etablissement_aide.html

Pour chaque bourse reçue, les étudiants s'engagent, après avoir terminé leurs études, à travailler dans leur région d'origine (voir page 9), dans un établissement public de santé et de services sociaux ou dans une organisation connexe pour un minimum d'un an.

Sous le leadership des réseaux communautaires d'expression anglaise des régions visées par le Programme (voir pages 13 à 15), ces bourses assorties d'une obligation de service sont conçues pour répondre aux besoins locaux et régionaux en matière d'accès aux services en langue anglaise. Ces besoins sont identifiés par les réseaux communautaires en collaboration avec l'établissement de santé et de services sociaux de leur région. Les bourses seront accordées aux étudiants impliqués dans leur communauté dont le domaine d'études mène à une carrière en santé et services sociaux susceptible de répondre aux priorités en matière de services en langue anglaise identifiées par le réseau communautaire et le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) ou le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) desservant la région.

¹ Le Programme de bourses de leadership communautaire en santé et services sociaux de McGill sera ci-après désigné sous l'appellation Programme de bourses.

² Pour les fins du Programme de bourses, l'appellation « régions » renvoie aux régions sociosanitaires du Québec.

³ Le Projet de formation et de maintien en poste des professionnels de la santé de McGill sera ci-après désigné sous l'appellation Dialogue McGill.

Les réseaux communautaires travaillent en collaboration avec les étudiants récipiendaires qu'ils parrainent et ayant besoin d'être soutenus dans leur recherche de stages pratiques dans leur région d'origine et d'un emploi une fois leur diplôme obtenu. Des organismes tels que Place aux jeunes en région <https://www.placeauxjeunes.qc.ca/emplois> constituent également de bonnes sources de soutien pour les étudiants.

Dans le but créer un lien entre le récipiendaire et l'environnement de travail du CISSS ou CIUSSS de sa région et afin de favoriser le déroulement de son éventuelle intégration dans ce milieu, les réseaux communautaires sont encouragés à collaborer avec le CISSS ou CIUSSS pour organiser des visites d'observation (*job shadowing*) à l'intention du récipiendaire, au moment jugé opportun pour les deux parties au cours de l'année visée par la bourse.

Le Programme de bourses s'adresse à des étudiants qui ont démontré une connaissance de la communauté d'expression anglaise ou un engagement dans cette communauté. Les étudiants doivent fournir des références de la part de deux personnes qui peuvent témoigner de cette connaissance ou de cet engagement et qui pourront évaluer le potentiel de l'étudiant à travailler dans sa région dans le domaine de la santé et des services sociaux une fois ses études complétées.

Les étudiants qui souhaitent soumettre une demande dans le cadre du Programme de bourses doivent envoyer leurs formulaires de demande à la personne-ressource du réseau communautaire participant de leur région. Veuillez consulter le *Répertoire des réseaux communautaires participants*, aux pages 13 à 15.

Ces bourses sont exonérées d'impôt. Les réseaux communautaires qui allouent des bourses sont priés de communiquer avec les autorités provinciale et fédérale (Agence du revenu du Canada et Revenu Québec) pour obtenir l'information requise en ce qui concerne l'émission de relevés d'impôt.

Il n'existe pas de nombre maximum de bourses qu'un étudiant peut recevoir dans le cadre du Programme. Toutefois, les réseaux communautaires participants sont libres de créer leurs propres directives dans ce domaine en fonction de la dynamique locale et régionale.

CATÉGORIES DE BOURSES ET MONTANTS ALLOUÉS

CATÉGORIE 1:

Les bourses de catégorie 1 sont destinées aux étudiants inscrits dans une maison d'enseignement située À L'EXTÉRIEUR DE LEUR RÉGION.

Le budget total alloué par Dialogue McGill au Programme de bourses de catégorie 1 est de:

- 160 000 \$ pour l'année scolaire 2020-2021.

Les montants des bourses de catégorie 1 sont établis en fonction du niveau d'études de l'étudiant:

- Université: 10 000 \$ par étudiant inscrit à temps plein pour l'année scolaire 2020-2021.
- Cégep: 5 000 \$ par étudiant inscrit à temps plein pour l'année scolaire 2020-2021.

CATÉGORIE 2:

Les bourses de catégorie 2 sont destinées aux étudiants inscrits dans une maison d'enseignement située SUR LE TERRITOIRE DE LEUR RÉGION.

Le budget total alloué par Dialogue McGill au Programme de bourses de catégorie 2 est de :

- 40 000 \$ pour l'année scolaire 2020-2021.

Les montants des bourses de catégorie 2 sont établis en fonction du niveau d'études de l'étudiant :

- Université : 5 000 \$ par étudiant inscrit à temps plein pour l'année scolaire 2020-2021.
- Cégep : 2 500 \$ par étudiant inscrit à temps plein pour l'année scolaire 2020-2021.

CATÉGORIE 3 :

Les bourses de catégorie 3 sont destinées aux étudiants inscrits à un programme de santé et services sociaux dans un centre de formation professionnelle. Elles font l'objet d'un processus de demande distinct. L'information relative à la bourse de catégorie 3 est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.mcgill.ca/dialoguemcgill/fr/forms/formulaires-relatifs-au-programme-de-bourses>

BOURSES CIBLÉES :

Les bourses ciblées sont destinées aux étudiants qui résident dans une des municipalités faisant partie de la Communauté métropolitaine de Montréal (voir page 10) et qui sont inscrits à un programme de santé et services sociaux au niveau universitaire, collégial ou professionnel. Le Programme de bourses ciblées a ses propres guide et formulaires. Les bourses allouées sont de différents montants. Vous trouverez l'information relative au Programme de bourses ciblées à l'adresse suivante :

<https://www.mcgill.ca/dialoguemcgill/fr/forms/formulaires-relatifs-au-programme-de-bourses>

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AUX BOURSES DE CATÉGORIE 1 ET DE CATÉGORIE 2

L'accessibilité au Programme de bourses est réservée aux étudiants en provenance des régions du Québec visées par le Programme (consulter la *Liste des régions du Québec visées*, à la page 9) qui :

- sont des citoyens canadiens ayant résidé dans une des régions du Québec visées par le Programme pendant au moins deux ans (24 mois);
- sont des résidents permanents ayant résidé dans une des régions du Québec visées par le Programme pendant au moins deux ans (24 mois);
- sont capables d'offrir en anglais et en français des services de santé et des services sociaux dans un établissement de soins de santé et de services sociaux au Québec;
- poursuivent des études dans une maison d'enseignement reconnue par le gouvernement située HORS DE LEUR RÉGION, pour être admissibles à une bourse de catégorie 1;
- poursuivent des études dans une maison d'enseignement située SUR LE TERRITOIRE DE LEUR RÉGION, pour être admissibles à une bourse de catégorie 2;
- ont été acceptés aux études à temps plein ou poursuivent des études à temps plein (la maison d'enseignement fréquentée par les étudiants les considère comme tels) dans un programme de santé et services sociaux reconnu par le gouvernement (consulter la *Liste de référence des niveaux d'études et des programmes d'études en santé et services sociaux reconnus par le gouvernement*, aux pages 11 et 12) qui permet à l'étudiant de décrocher un emploi au Québec une fois ses études terminées;
- poursuivent un programme d'études qui les prépare à une carrière où ils offriront des soins et des services directs;
- sont inscrits à temps plein pour l'année scolaire 2020-2021;

Veillez noter que le Programme de bourses n'est pas offert aux étudiants :

- inscrits à des programmes indépendants ou ne menant pas à un diplôme;
- inscrits à des programmes de formation à distance ou en ligne.

- s'engagent à travailler dans leur région, après la fin de leurs études, dans le domaine de la santé et des services sociaux dans un établissement public de santé et de services sociaux ou dans une organisation connexe pour un minimum d'un an, pour chacune des bourses reçues;
- acceptent de participer à tout suivi, monitoring ou évaluation du Programme mené par Dialogue McGill ou par le réseau communautaire.

CRITÈRES DE SÉLECTION POUR UNE BOURSE DE CATÉGORIE 1 OU DE CATÉGORIE 2

Les demandes de bourses seront soumises à approbation en fonction des critères suivants :

- La compatibilité entre le domaine d'études de l'étudiant et les zones de service régionales identifiées comme prioritaires;
- La démonstration par l'étudiant de sa connaissance de la communauté d'expression anglaise de sa région ou de son engagement dans cette communauté;
- L'engagement de l'étudiant à travailler dans sa région après la fin de ses études dans un établissement public de santé et de services sociaux ou dans une organisation connexe pour un minimum d'un an, pour chacune des bourses reçues;
- La qualité du dossier scolaire de l'étudiant;
- La qualité, le contenu et la présentation de la demande.

PROCESSUS DE SÉLECTION ET D'APPROBATION

Le processus de sélection des bénéficiaires comporte trois étapes: une première étape au niveau du réseau communautaire, une deuxième étape au niveau régional et une troisième étape au niveau de Dialogue McGill.

Processus de vérification par le réseau communautaire

La première étape du processus de sélection consiste en la validation de l'admissibilité de la demande par le réseau communautaire qui la parraine. C'est-à-dire que le réseau communautaire s'assure que la demande ait été soumise dans le cadre de l'échéance annoncée, qu'elle ait été dûment remplie et que l'étudiant réponde aux critères d'admissibilité énumérés plus haut. Le réseau communautaire soumettra toutes les demandes admissibles au Comité régional de sélection des demandes de bourse.

Processus régional de sélection des bourses

La deuxième étape se déroule au niveau régional dans le cadre d'un comité mis sur pied par le réseau communautaire qui parraine le Programme. Le Comité régional de sélection des demandes de bourse sera composé de représentants de la communauté et du réseau public de la santé et des services sociaux; sa responsabilité consistera à prendre connaissance de toutes les demandes de bourse admissibles soumises au réseau communautaire en vue de s'assurer qu'elles répondent aux priorités régionales et de recommander à Dialogue McGill, rangés par ordre de priorité, trois candidats par catégorie, aptes à recevoir une bourse.

Processus de recommandation de Dialogue McGill

Le Comité de recommandation des boursiers de Dialogue McGill évaluera les demandes de bourse soumises par les Comités régionaux de sélection des demandes de bourse en fonction d'une grille d'évaluation basée sur les critères de sélection énumérés plus haut. Les demandes de bourses de catégorie 1 et de catégorie 2 feront l'objet de processus distincts.

Pour chaque catégorie, le Comité de recommandation des boursiers de Dialogue McGill procédera à l'attribution des bourses selon l'ordre de priorité accordé par le Comité régional de sélection des demandes de bourse. Tous les dossiers classés de Priorité 1 seront examinés en premier et les bourses seront accordées aux candidats qui répondent aux critères de sélection. Ensuite, les dossiers classés Priorité 2 seront examinés et les bourses seront accordées aux candidats de Priorité 2 qui répondent aux critères de sélection. Si les fonds n'ont pas été épuisés, les dossiers classés Priorité 3 seront examinés et les bourses seront accordées par tirage au sort aux candidats qui répondent aux critères de sélection jusqu'à épuisement des fonds.

MEMBRES DES COMITÉS EN SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT

- Les membres des comités doivent déclarer tout conflit d'intérêt réel, apparent ou toute situation pouvant être perçue comme telle émanant d'un lien avec un demandeur en particulier de même que de tout autre conflit d'intérêt;
- En cas de conflit d'intérêt, le membre du comité doit s'exclure complètement de la discussion et de la décision concernant le demandeur en question.

RESPONSABILITÉS DU RÉCIPiendaIRE DU PROGRAMME DE BOURSES

- Le boursier doit s'engager à terminer ses études dans un programme en santé et services sociaux reconnu par le gouvernement qui lui permettra, à la fin de ses études, de décrocher un emploi au Québec dans un établissement public de santé et de services sociaux ou dans une organisation connexe;
- Le boursier recevra de l'aide financière à condition de demeurer inscrit à temps plein à un programme de santé et services sociaux reconnu par le gouvernement pendant toute la période visée par la bourse;
- Le boursier doit s'engager à travailler dans sa région d'origine après la fin de ses études dans un établissement public de santé et de services sociaux ou dans une organisation connexe pour un minimum d'un an, pour chacune des bourses qu'il aura reçues. Si le boursier ne peut travailler que dans un emploi à temps partiel, il devra pour respecter son contrat accumuler un nombre d'heures de travail équivalant à une année à temps plein;
- Advenant que le boursier ne puisse pas respecter ses engagements, il doit en informer par écrit le réseau communautaire et rembourser le montant de sa bourse en accord avec un contrat signé entre le réseau communautaire et le boursier :
 - Advenant que le boursier abandonne le programme d'études convenu, il doit rembourser au réseau communautaire qui le parraine, dans les trois ans suivant la date de l'abandon, les sommes qu'il aura reçues à titre de bourse;
 - Advenant que le boursier manque à son engagement en cessant de travailler dans sa région d'origine dans le domaine de la santé et des services sociaux avant l'expiration de la période fixée, il doit rembourser au réseau communautaire qui le parraine, dans les trois ans suivant l'obtention de son diplôme, les sommes reçues à titre de bourse, au prorata de la période qu'il lui restera à couvrir;
 - Advenant que le boursier manque à son engagement en n'allant pas travailler dans sa région d'origine, il devra rembourser les sommes reçues au réseau communautaire qui le parraine, dans les trois ans suivant l'obtention de son diplôme;

- Advenant que le boursier ne trouve pas d'emploi dans sa région d'origine, mais qu'il en trouve un dans une des autres régions ciblées, il sera considéré comme ayant rempli ses engagements après un an d'emploi pour chacune des bourses reçues. Dans ce cas, le boursier doit fournir la preuve de son insuccès à trouver un emploi dans sa région d'origine;
- L'étudiant doit fournir une photo numérique et un curriculum vitae en format numérique au réseau communautaire et accorder à Dialogue McGill, au réseau communautaire et aux établissements de santé et services sociaux la permission de diffuser, à des fins promotionnelles, la photo et le curriculum vitae de l'étudiant, de même que les renseignements sur la bourse octroyée;
- Le boursier doit accepter que ses coordonnées soient entrées dans une base de données des professionnels de la santé et des services sociaux aptes à fournir des services en anglais, qui pourra être accessible aux établissements de santé et de services sociaux ainsi que sur le site web de Dialogue McGill;
- Le boursier doit accepter, une fois ses études complétées, de participer à tout processus officiel de suivi ou de monitoring ou à toute évaluation du Programme menés par Dialogue McGill ou par le réseau communautaire.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Remise des paiements au réseau communautaire participant

- Une fois que Dialogue McGill a approuvé le financement de la bourse, un amendement est apporté au contrat entre l'Université McGill et le réseau communautaire pour la période 2018-2023 et envoyé au réseau communautaire afin d'obtenir les signatures requises. Le paiement de la bourse est acheminé au réseau communautaire dans les trente (30) jours civils suivant la signature de l'amendement par les deux parties.

Remise des paiements au récipiendaire du Programme de bourses

- Le réseau communautaire est responsable de procéder au versement de la bourse au récipiendaire du Programme de bourses. Les bourses sont versées sur une base semestrielle, en deux paiements égaux, le premier à la mi-septembre et le second à la mi-janvier, après réception du Formulaire 1: Attestation d'études de l'étudiant confirmant l'inscription à temps plein de l'étudiant pour l'année 2020-2021 et des résultats scolaires satisfaisants (ce formulaire est mis à la disposition des réseaux communautaires une fois que la demande dans le cadre du Programme de bourses a été approuvée). Comme condition préalable au versement de la bourse, l'étudiant doit soumettre ce formulaire au réseau communautaire dans les quinze (15) jours civils suivant la date limite d'inscription officielle fixée par la maison d'enseignement pour la session visée.
- Au moment de recevoir le paiement de la bourse, l'étudiant doit signer le contrat réseau communautaire/boursier qui établit les exigences de la bourse relatives à un non-respect de la part de l'étudiant face à ses engagements.
- L'étudiant doit remplir le Formulaire 2 à l'intention des récipiendaires du Programme de bourses: Preuve de versement de la bourse: Section 2C (disponible une fois la demande dans le cadre du Programme de bourses approuvée) pour confirmer la réception de chacun des versements de bourse remis par le réseau communautaire.

COORDONNÉES DES PERSONNES-RESSOURCES POUR LE PROGRAMME DE BOURSES

Les étudiants et les personnes sollicitées pour fournir des références qui voudraient avoir plus d'information sur le Programme de bourses sont priés de communiquer avec le réseau communautaire de leur région dont les coordonnées apparaissent aux pages 13 à 15.

SOUSSION DES FORMULAIRES DE DEMANDE DE BOURSE À DIALOGUE McGILL PAR LES RÉSEAUX COMMUNAUTAIRES

Les formulaires signés ainsi que les documents d'appui doivent être envoyés par courrier électronique au plus tard **le 5 juin 2020 à 17 heures**.

- Les réseaux communautaires des régions 01, 02, 03, 04, 05, 07, 08, 09, 11 et 12 sont priés de faire parvenir les demandes à Mme Gail Hawley-McDonald à l'adresse suivante : gail.hawley-mcdonald@mail.mcgill.ca
- Les réseaux communautaires des régions 14, 15 et 16 (à l'exception du réseau Townshippers'-Montérégie East) sont priés de faire parvenir les demandes à M. Richard Silver à l'adresse suivante : richard.silver@mail.mcgill.ca

Liste des régions du Québec visées par le programme

Le Programme de bourses s'adresse aux étudiants dont la résidence principale (région d'origine) est située dans une des régions du Québec visées par le Programme dont la liste apparaît ci-dessous.

Région 01	Bas-Saint-Laurent	Région 10	Nord-du-Québec
Région 02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Région 11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Région 03	Capitale-Nationale	Région 12	Chaudière-Appalaches
Région 04	Mauricie-et-Centre-du-Québec	Région 14	Lanaudière (à l'exception des municipalités de la CMM*)
Région 05	Estrie	Région 15	Laurentides (à l'exception des municipalités de la CMM*)
Région 07	Outaouais	Région 16	Montérégie (à l'exception des municipalités de la CMM*)
Région 08	Abitibi-Témiscamingue		
Région 09	Côte-Nord		

* Veuillez noter que les étudiants demeurant au sein de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ne sont pas admissibles au Programme de bourses de catégorie 1 et de catégorie 2. La liste des municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal se trouve à la page 10 et sur le site de la Communauté métropolitaine de Montréal à l'adresse suivante : <http://cmm.qc.ca/a-propos/municipalites/>.

LISTE DES MUNICIPALITÉS DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL NON ADMISSIBLES

MONTRÉAL (RÉGION 06)

Baie d'Urfé
Beaconsfield
Côte-Saint-Luc
Dollard-des-Ormeaux Dorval
Hampstead
Kirkland
L'Île-Dorval
Mont-Royal
Montréal
Montréal-Est
Montréal-Ouest
Pointe-Claire
Sainte-Anne-de-Bellevue
Senneville
Westmount

LAVAL (RÉGION 13)

Laval

LANAUDIÈRE (RÉGION 14)

Charlemagne
L'Assomption
Mascouche
Repentigny
Saint-Sulpice
Terrebonne

LAURENTIDES (RÉGION 15)

Blainville
Bois-des-Filion
Boisbriand
Deux-Montagnes
Lorraine
Mirabel
Oka
Pointe-Calumet
Rosemère
Saint-Eustache
Sainte-Anne-des-Plaines
Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Sainte-Thérèse

MONTÉRÉGIE (RÉGION 16)

Beauharnois
Beloeil
Boucherville
Brossard
Calixa-Lavallée
Candiac
Carignan
Chambly
Châteauguay
Contrecoeur
Delson
Hudson
L'Île-Cadieux
L'Île-Perrot
Léry

MONTÉRÉGIE (RÉGION 16) (SUITE)

La Prairie
Les Cèdres
Longueuil
McMasterville
Mercier
Mont-Saint-Hilaire
Otterburn Park
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot
Pincourt
Richelieu
Saint-Amable
Saint-Basile-le-Grand
Saint-Bruno-de-Montarville
Saint-Constant
Saint-Isidore
Saint-Jean-Baptiste
Saint-Joseph-du-Lac
Saint-Lambert
Saint-Lazare
Saint-Mathias-sur-Richelieu
Saint-Mathieu-de-Beloeil
Saint-Philippe
Sainte-Catherine
Sainte-Julie
Terrasse-Vaudreuil
Varenes
Vaudreuil-Dorion
Vaudreuil-sur-le-Lac
Verchères

LISTE DE RÉFÉRENCE DES NIVEAUX D'ÉTUDES ET DES PROGRAMMES D'ÉTUDES EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX RECONNUS PAR LE GOUVERNEMENT

Les bourses de catégorie 1 et de catégorie 2 sont offertes aux étudiants en provenance des régions du Québec visées par le Programme, qui ont été acceptés aux études à temps plein ou qui poursuivent des études à temps plein (la maison d'enseignement fréquentée par les étudiants les considère comme tels) dans un des programmes suivants de santé et de services sociaux reconnus par le gouvernement qui leur permettra de travailler dans leur domaine au Québec une fois leurs études terminées.

Veillez noter que le Programme de bourses n'est pas offert aux étudiants :

- inscrits à des programmes indépendants ou ne menant pas à un diplôme ou à un certificat;
- inscrits à des programmes de formation à distance ou en ligne.

CÉGEP/COLLÈGE

- **Programmes menant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC) / *Diploma of College Studies (DCS)***

Audioprothèse	Techniques de physiothérapie
Biomedical Laboratory Technology	Techniques de travail social
Dental Hygiene	Techniques d'éducation spécialisée
Diagnostic Imaging	Techniques d'électrophysiologie médicale
Environnement, hygiène et sécurité au travail	Techniques d'hygiène dentaire
Nursing	Techniques d'inhalothérapie
Physiotherapy technology	Techniques d'intervention en délinquance
Pre-hospital Emergency Care	Techniques d'intervention en loisir
Radiation Oncology	Techniques d'orthèses et de prothèses orthopédiques
Respiratory and Anaesthesia Technology	Techniques d'orthèses visuelles
Social Service	Technologie d'analyses biomédicales
Soins infirmiers	Technologie de médecine nucléaire
Soins préhospitaliers d'urgence	Technologie de radiodiagnostic
Special Care Counselling	Technologie de radio-oncologie
Techniques de diététique	Youth and Adult Correctional Intervention

UNIVERSITÉ

- Programmes menant à un certificat ou à un diplôme / *Certificate or Diploma*
- Programmes menant à un baccalauréat / *Bachelor's degree*
- Programmes menant à une maîtrise / *Master's degree*
- Programmes menant à un doctorat / *Doctorate degree*

Art Therapy	Interprétation visuelle	Psychoéducation
Audiologie	Intervention communautaire	Psychologie clinique (doctorat)
Audiology	Interventions en toxicomanie	Psychology (PhD level)
Cert. In Native & North. Student Pers. Advising	Intervention jeunesse	Public Health
Certificate in Special Education	Intervention psychosociale	Radiobiologie
Communication Sciences and Disorders	Intervention sociale	Réadaptation motrice et sensorielle
Communications (Relations humaines)	Kinanthropologie	Réadaptation occupationnelle
Creative Therapies	Kinanthropology	Réadaptation physique
Criminologie (Orientation clinique)	Kinésiologie	Récréologie
Criminology (Clinical orientation)	Kinesiology	Santé environnementale et santé au travail
Dentistry	Medicine	Santé communautaire
Dietetics and Human Nutrition	Médecine	Santé et sécurité au travail
Diploma in Human Relations and Family Life	Neuroscience	Santé mentale
Éducation spécialisée	Nursing	Santé publique
Ergonomie	Nursing communautaire	Sciences du comportement humain
Ergothérapie	Nurse Practitioner	Sciences infirmières
Génagogie	Nutrition	Service social - Travail social
Gérontologie sociale	Occupational Therapy	Sexologie
Infirmière praticienne spécialisée	Optométrie	Social Work
Intégration socio-économique des personnes ayant une déficience intellectuelle	Orthophonie	Soins critiques
	Pharmacie (Maîtrise)	Soins infirmiers communautaires
	Pharmacy (Masters)	Speech and Language Pathology
	Physiothérapie	Therapeutic recreation
	Physiotherapy	Toxicomanie
	Pratiques psychosociales	
	Pratique sage-femme	

RÉPERTOIRE DES RÉSEAUX COMMUNAUTAIRES PARTICIPANTS

RÉGION 01 : BAS-SAINT-LAURENT

Heritage Lower Saint Lawrence

414, de la Seigneuresse, Rimouski, QC, G5L 5X3

Personne-ressource: Anna L. Cone **Titre:** Coordonnatrice des relations avec la communauté de Rimouski
N° de téléphone: 418 730-7685 **Courriel:** acone@heritagelsl.ca
Site Web: heritagelsl.ca

RÉGION 03 : CAPITALE-NATIONALE

Jeffery Hale Community Partners (JHCP)

1270, chemin Ste-Foy, bureau 2000, Québec, QC, G1S 2M6

Personne-ressource: Ellie Fleming **Titre:** Agente de soutien de programme
N° de téléphone: 418 684-5333, poste 1262 **Courriel:** efleming@jhpartners.net
N° de téléc.: 418 684-2295 **Site Web:** www.jefferyhale.org

RÉGION 04 : MAURICIE-ET-CENTRE-DU-QUÉBEC

Centre for Access to Service in English (CASE)

1045, rue Chabanel, Drummondville, QC, J2B 2J4

Personne-ressource: Shannon Keenan **Titre:** Directrice générale
N° de téléphone: 819 850-5560 **Courriel:** casemcq.dg@gmail.com
 1 833 850-5560 **Site Web:** www.casemcq.com

RÉGION 05 : ESTRIE

Townshippers' Association – Estrie Network

3355, rue College, Sherbrooke, QC, J1M 0B8

Personne-ressource: Michelle Lepitre **Titre:** Agente, Eastern Townships Partners for Health and Social Services, Estrie Network
N° de téléphone: 819 566-5717 **Courriel:** ml@townshippers.org
N° de téléc.: 819 566-0271 **Site Web:** www.townshippers.org

RÉGION 07 : OUTAOUAIS

Connexions Resource Centre

80, rue Daniel-Johnson, Gatineau, QC, J8Z 1S3

Personne-ressource: Danielle Lanyi **Titre:** Directrice générale
N° de téléphone: 819 777-3206 **Courriel:** d_lanyi@centreconnexions.org
Site Web: <http://centreconnexions.org>

RÉGION 08: ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**Neighbours Regional Association of Rouyn-Noranda**

C.P. 2277, (139, avenue Murdoch), Rouyn-Noranda, QC, J9X 5A9

Personne-ressource: Sharleen Sullivan **Titre:** Directrice générale
N° de téléphone: 819 762-0882 **Courriel:** neighbours@cablevision.qc.ca
Site Web: www.neighbours-rouyn-noranda.ca

RÉGION 09: CÔTE-NORD**Coasters' Association, Inc.**

C.P. 10, Rivière Saint-Paul, QC, G0G 2P0

Personne-ressource: Kimberly Buffitt **Titre:** Directrice des programmes
N° de téléphone: 418 379-2006, poste 226 **Courriel:** hssnpi@globetrotter.net
N° de téléc.: 418 379-2621 **Site Web:** www.coastersassociation.com

North Shore Community Association (NSCA)

C.P. 6102, Baie-Comeau, QC, G4Z 1Z3

Personne-ressource: Jody Lessard **Titre:** Directrice générale
N° de téléphone: 418 296-1545 **Courriel:** nsca@quebecnorthshore.org
N° de téléc.: 418 296-4883 **Site Web:** www.quebecnorthshore.org

RÉGION 11: GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE**Committee for Anglophone Social Action (CASA)**

168, boulevard Gérard-D.-Lévesque, New Carlisle, QC, G0C 1Z0

Personne-ressource: Cathy Brown **Titre:** Directrice générale
N° de téléphone: 418 752-5995 **Courriel:** cathy@casa-gaspe.com
N° de téléc.: 418 752-6864 **Site Web:** <http://casa-gaspe.com>

Council for Anglophone Magdalen Islanders (CAMI)

787, chemin Principal, Grosse Ile, QC, G4T 6B5

Personne-ressource: Helena Burke **Titre:** Directrice générale
N° de téléphone: 418 985-2116, poste 1 **Courriel:** helena@micami.ca
N° de téléc.: 418 985-2113 **Site Web:** www.micami.ca

Vision Gaspé-Percé Now (VGPN)

28, rue St-Patrick, B.P. 67, Douglstown, Gaspé, QC, G4X 1H0

Personne-ressource: Jessica Synnott **Titre:** Directrice générale
N° de téléphone: 418 368-3212 **Courriel:** j.synnott@vgpn.ca
N° de téléc.: 418 368-4253 **Site Web:** www.visiongaspeperce.ca

RÉGION 12: CHAUDIÈRE-APPALACHES

Megantic English-speaking Community Development Corporation (MCDC)

906, rue Mooney Ouest, Thetford Mines, QC, G6G 6H2

Personne-ressource:	Brian Gignac	Titre:	Directeur général
N° de téléphone:	418 332-3851	Courriel:	director@mcdc.info
N° de téléc.:	418 332-3153	Site Web:	www.mcdc.info

RÉGION 14: LANAUDIÈRE (À L'EXCEPTION DES MUNICIPALITÉS QUI FONT PARTIE DE LA CMM – VOIR LISTE PAGE 10)

English Community Organization of Lanaudière (ECOL)

3657, rue Queen, Rawdon, QC, J0K 1S0

Personne-ressource:	Carole Gravel	Titre:	Agente de projet
N° de téléphone:	514 775-9435	Courriel:	carole-ecol@hotmail.com

RÉGION 15: LAURENTIDES (À L'EXCEPTION DES MUNICIPALITÉS QUI FONT PARTIE DE LA CMM – VOIR LISTE PAGE 10)

4 Korner's Family Resource Center

200, rue Henri-Dunant, Deux-Montagnes, QC, J7R 4W6

Personne-ressource:	Stephanie Helmer	Titre:	Directrice générale
N° de téléphone:	450 974-3940	Courriel:	stephanie@4kornerscenter.org
Site Web:	www.4kornerscenter.org		

RÉGION 16: MONTÉRÉGIE (À L'EXCEPTION DES MUNICIPALITÉS QUI FONT PARTIE DE LA CMM – VOIR LISTE PAGE 10)

Townshippers' Association – Montérégie East Network

3-584 ch. Knowlton, Lac-Brome, QC, J0E 1V0

Personne-ressource:	Maggie Severs	Titre:	Agente, Eastern Townships Partners for Health and Social Services, Montérégie East Network
N° de téléphone:	450 242-4421	Courriel:	msevers@townshippers.org
N° de téléc.:	819 566-0271	Site Web:	www.townshippers.org

Montérégie West Community Network (MWCN)

Bureau central Chateauguay, 255, boul. d'Anjou, bureau 203, Chateauguay, QC, J6J 2R7

Personne-ressource:	Pauline Wiedow	Titre:	Directrice générale
N° de téléphone:	(450) 691-1444	Courriel:	mwcn2016@gmail.com
Site Web:	https://mwcn.weebly.com/		

ÉTUDIANT

LISTE DE RESPONSABILITÉS ET LISTE DE VÉRIFICATION DES DOCUMENTS

RESPONSABILITÉS DE L'ÉTUDIANT DEMANDEUR D'UNE BOURSE:

1. remplir et soumettre à la personne-ressource du réseau communautaire participant le Formulaire de demande de bourse ainsi que les documents requis dont il est fait mention dans le formulaire;
2. si inscrit dans une maison d'enseignement située à l'extérieur du Québec, s'assurer que son programme d'études est reconnu au Québec par l'ordre professionnel approprié.

RESPONSABILITÉS DE L'ÉTUDIANT RÉCIPiendaIRE D'UNE BOURSE:

3. se conformer aux *Responsabilités des récipiendaires du Programme de bourses* et aux *Modalités de paiement* énoncées aux pages 7 et 8 de la section *Renseignements généraux*;
4. soumettre le Formulaire 1 à l'intention des récipiendaires du Programme de bourses: Attestation d'études de l'étudiant (remis à l'étudiant par le réseau communautaire une fois la demande dans le cadre du Programme de bourses approuvée) confirmant l'inscription à temps plein de l'étudiant et un dossier scolaire en règle. Condition préalable au versement de la bourse, ce formulaire est envoyé par l'étudiant au réseau communautaire dans les quinze (15) jours civils suivant la date limite d'inscription officielle fixée par la maison d'enseignement pour chaque semestre;
5. aller chercher le paiement de la bourse auprès du réseau communautaire ou fournir les informations requises pour un paiement électronique;
6. confirmer la réception du versement de bourse en signant le Formulaire 2 à l'intention des récipiendaires du Programme de bourses: Preuve de versement de la bourse - Section 2C;
7. fournir au réseau communautaire une photo en format numérique;
8. s'engager par une entente contractuelle avec le réseau communautaire quant aux obligations du récipiendaire, ce qui inclut:
 - informer le réseau communautaire par écrit dans les 30 jours en cas :
 - d'abandon du programme d'études à temps plein ou
 - de non-emploi dans un établissement public du domaine de la santé et des services sociaux ou dans un organisme connexe dans sa région d'origine pour un minimum d'un an pour chaque bourse allouée;
 - accepter que, dans le cas d'un abandon du programme d'études, le remboursement du montant complet de la bourse sera exigé;
 - accepter que, dans le cas de non-emploi dans le domaine de la santé et des services sociaux dans un établissement situé dans sa région d'origine pour un minimum d'un an, et que le récipiendaire ne soit pas en mesure de prouver qu'il a cherché activement un emploi dans son domaine pendant cette période, le remboursement complet ou partiel (au prorata) de la bourse sera exigé;
 - informer le réseau communautaire dans le cas où lui a été impossible de trouver un emploi dans sa région d'origine, mais où il a trouvé un emploi dans le domaine de la santé et des services sociaux dans une autre des régions ciblées par le Programme. Dans ce cas, le récipiendaire d'une bourse doit pouvoir fournir la preuve d'avoir activement, mais sans résultat, cherché un emploi dans son domaine, dans sa région d'origine.

LISTE DE VÉRIFICATION DES DOCUMENTS:

Demande de bourse – Formulaire 1: DEMANDE DE L'ÉTUDIANT

Doit être rempli et signé par l'étudiant qui le fait ensuite parvenir par courrier électronique à la personne-ressource du réseau communautaire participant.

Accompagné des documents d'appui suivants :

- une copie du curriculum vitæ le plus récent
- la lettre d'admission au programme émise par la maison d'enseignement
- une copie du relevé de notes le plus récent

Demande de bourse – Formulaire 2: Recommandation communautaire (deux références requises)

- La page titre et la Section 1 doivent être remplies par l'étudiant qui les envoie ensuite par courrier électronique à chacune de ses 2 personnes de référence;
- Les Sections 2 à 4 doivent être remplies par la personne de référence;
- Après avoir rempli et signé le formulaire, la personne de référence le fera parvenir par courrier électronique à la personne-ressource du réseau communautaire participant.

NOTE: Les signatures électroniques sont acceptées.

PERSONNE DE RÉFÉRENCE DE L'ÉTUDIANT

LISTE DE RESPONSABILITÉS ET LISTE DE VÉRIFICATION DES DOCUMENTS

Les personnes de référence peuvent être des membres reconnus au sein de la communauté faisant partie par exemple d'un organisme gouvernemental, d'une organisation non gouvernementale (ONG), d'une maison d'enseignement, d'un hôpital, d'une clinique, d'un établissement de soins, d'une garderie, d'un camp d'été, d'un centre communautaire, d'une bibliothèque, d'un refuge pour sans-abri, etc.

La **Recommandation communautaire** doit être fournie par une personne de référence qui connaît le candidat depuis 2 ans et qui est en mesure de témoigner de la connaissance qu'a l'étudiant de la communauté d'expression anglaise ou de son engagement dans cette communauté et d'évaluer le potentiel de l'étudiant à travailler dans sa région dans le domaine de la santé et des services sociaux après la fin de ses études.

La personne de référence ne doit pas avoir de liens familiaux avec l'étudiant. Elle ne doit pas non plus faire partie du personnel du réseau communautaire.

RESPONSABILITÉ DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE:

- remplir le document requis, Formulaire 2, qui lui sera envoyé par courrier électronique par l'étudiant, le signer et le faire parvenir par courrier électronique à la personne-ressource du réseau communautaire participant dont le nom apparaît à la Section 1 du formulaire.

LISTE DE VÉRIFICATION DES DOCUMENTS:

Demande de bourse – Formulaire 2: Recommandation communautaire

- Page titre et Section 1 remplies par l'étudiant;
- Sections 2 à 4 remplies par la personne de référence;
- Formulaire rempli et signé à soumettre par courrier électronique à la personne-ressource du réseau communautaire participant.

RÉSEAU COMMUNAUTAIRE

LISTE DE RESPONSABILITÉS ET LISTE DE VÉRIFICATION DES DOCUMENTS

RESPONSABILITÉS DU RÉSEAU COMMUNAUTAIRE:

1. en collaboration avec le CISSS ou CIUSSS, identifier les zones de services prioritaires, et incorporer cette information dans la publicité de la bourse et dans la sélection des candidats;
2. identifier les zones de service prioritaires quant à l'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise en concordance avec le programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en anglais et autres études disponibles⁴, et incorporer cette information dans la publicité de la bourse et dans la sélection des candidats;
3. promouvoir le Programme de bourses;
4. communiquer avec Dialogue McGill pour les questions relatives au Programme de bourses;
5. former un Comité régional de sélection des demandes de bourse et en établir les modalités (mandat, composition, directives quant aux conflits d'intérêt, critères de sélection, etc.) Le Comité régional doit inclure des représentants du CISSS ou CIUSSS;
6. coordonner le travail du Comité régional de sélection des demandes de bourse, soit l'examen des demandes, la recommandation d'un maximum de 3 demandes de bourse par catégorie présentées par ordre de priorité;
7. compléter, pour chaque demande, le Formulaire 3 : Recommandation du réseau communautaire;
8. vérifier chaque demande de bourse ainsi que les pièces justificatives pour s'assurer que l'information demandée est fournie et qu'il ne manque pas de renseignements, avant de transmettre les documents au Comité régional de sélection des demandes de bourse;
9. demander, au besoin, des documents ou informations supplémentaires à l'étudiant et autres parties;
10. préparer et soumettre à Dialogue McGill la demande de bourse de l'étudiant accompagnée des documents d'appui;
11. soumettre une copie des Recommandations du Comité régional de sélection des demandes de bourse signée par les membres du comité;
12. transmettre les résultats du processus de sélection relatif au Programme de bourses à l'étudiant;
13. obtenir la photographie de l'étudiant en format numérique et transmettre celle-ci à Dialogue McGill;
14. signer l'amendement apporté au contrat existant entre l'Université McGill et le réseau communautaire;
15. veiller à ce que l'étudiant se conforme aux *Responsabilités des récipiendaires du Programme de bourses* et aux *Modalités de paiement* énoncées aux pages 7 et 8 de la section *Renseignements*

⁴ Entre autres, une étude menée par Statistique Canada *Professionnels de la santé et minorités de langue officielle au Canada, 2001 et 2011* : <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-657-x/89-657-x2017002-fra.htm>

généraux;

16. recevoir de Dialogue McGill les paiements des sommes allouées;
17. rédiger un contrat réseau communautaire/réциpiendaire de la bourse quant aux obligations du réциpiendaire tant avant qu'après l'obtention de son diplôme et s'assurer que ce contrat soit signé par les deux parties avant le versement du paiement;
18. remettre le paiement de la bourse aux réциpiendaires du Programme de bourses, sur une base semestrielle, en deux paiements égaux, le premier à la mi-septembre et le second à la mi-janvier, après réception du Formulaire 1 à l'intention des réциpiendaires du Programme de bourses: Attestation d'études de l'étudiant confirmant l'inscription de l'étudiant aux études à temps plein pour l'année scolaire 2020-2021 et des résultats scolaires satisfaisants (ce formulaire est mis à la disposition du réseau communautaire une fois que la demande dans le cadre du Programme de bourses a été approuvée). Condition préalable à la remise de la bourse, ce formulaire doit être reçu dans les quinze (15) jours civils suivant la date limite d'inscription officielle fixée par la maison d'enseignement pour chaque session;
19. confirmer le paiement de la bourse aux réциpiendaires d'une bourse en remplissant le Formulaire 2 à l'intention des réциpiendaires du Programme de bourses: Preuve de versement de la bourse (disponible une fois la demande dans le cadre du Programme de bourses approuvée);
20. travailler en collaboration avec l'étudiant réциpiendaire en vue de l'obtention d'un stage pratique dans la région a) en fournissant à l'étudiant et à la personne responsable des stages dans la maison d'enseignement les coordonnées du coordonnateur des stages au CISSS ou CIUSSS; b) en fournissant au coordonnateur des stages au CISSS ou CIUSSS le nom du réциpiendaire de la bourse, son champ d'études et ses disponibilités en vue d'un stage pratique dans leur établissement;
21. travailler en collaboration avec l'étudiant réциpiendaire en vue de l'obtention d'un emploi dans un établissement public de santé et de services sociaux de la région en le tenant au courant des ouvertures de postes dans la région et en tenant informé le personnel de recrutement du CISSS quant au programme d'études du réциpiendaire de la bourse et à la date prévue de l'obtention de son diplôme;
22. maintenir à jour les coordonnées de l'étudiant;
23. assurer le suivi du dossier du réциpiendaire et s'assurer que ce dernier respecte les *Responsabilités du réциpiendaire d'une bourse* ainsi que le contrat réseau communautaire/réциpiendaire. Procéder, le cas échéant, au remboursement des montants reçus des boursiers qui ont manqué à leurs obligations et s'assurer du respect de tout autre option de remboursement;
24. informer par écrit Dialogue McGill de tout manquement d'un réциpiendaire à ses engagements, demander l'approbation préalable de McGill quant au plan de remboursement négocié avec le réциpiendaire et informer Dialogue McGill par écrit une fois le plan de remboursement achevé;
25. recueillir et transmettre à Dialogue McGill les données nécessaires à la reddition de comptes, selon les conditions énoncées dans le contrat;
26. participer au suivi, au monitoring et à l'évaluation du Programme de bourses.

LISTE DE VÉRIFICATION DES DOCUMENTS:

SOUMETTRE les documents requis suivants à Dialogue McGill:

- Demande de bourse – Formulaire 3: Recommandation du réseau communautaire**
 - Doit être rempli, signé électroniquement et soumis par courrier électronique par la personne-ressource du réseau communautaire participant accompagné des documents d'appui suivants:
- Demande de bourse – Formulaire 1: Demande de l'étudiant** incluant:
 - une copie du curriculum vitæ le plus récent
 - la lettre d'admission au programme émise par la maison d'enseignement
 - une copie du relevé de notes le plus récent
- Demande de bourse – Formulaire 2: Recommandation communautaire**
 - Un formulaire distinct pour chacune des deux personnes de référence

DIALOGUE MCGILL

LISTE DE RESPONSABILITÉS

DIALOGUE MCGILL DOIT:

1. Superviser le Programme de bourses;
2. Gérer le budget du Programme de bourses;
3. Développer et gérer le plan de communication pour le Programme de bourses;
4. Promouvoir le Programme de bourses;
5. Envoyer l'appel de demandes dans le cadre du Programme de bourses aux réseaux communautaires participants;
6. Former un Comité de recommandation des boursiers: en fixer les modalités de fonctionnement dont la composition, les critères de sélection et les directives concernant les conflits d'intérêt;
7. Examiner les Demandes de bourse afin de s'assurer qu'elles sont complètes et demander, le cas échéant, des éclaircissements;
8. Appliquer les *Critères de sélection* indiqués à la page 6 de la section *Renseignements généraux* et approuver ou refuser le financement en conséquence;
9. Transmettre les résultats du processus de sélection relatif au Programme de bourses au réseau communautaire;
10. Après l'approbation des demandes, transmettre au réseau communautaire les formulaire 1 et 2 à l'intention des récipiendaires de la bourse (Attestation d'études de l'étudiant et Preuve de versement de la bourse);
11. Après l'approbation du financement des bourses, apporter un amendement au contrat entre l'Université McGill et le réseau communautaire;

12. Verser les paiements au réseau communautaire;
13. Recevoir l'information quant aux bénéficiaires qui ont manqué à leurs obligations et autoriser le plan de remboursement;
14. Recueillir et transmettre à Santé Canada les données nécessaires à la reddition de comptes;
15. Assurer le monitoring, le suivi et l'évaluation du Programme de bourses.